

**Rapport des vérificateurs  
de l'Association Un panier pour Noël  
sur les comptes du 16<sup>ème</sup> exercice social  
clôturés au 29 février 2024  
à l'attention de l'assemblée générale ordinaire**

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

En notre qualité de vérificateurs statutaires de votre association, nous avons vérifié, conformément à la loi suisse et aux statuts, la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat) présentés par la direction de l'Association **Un Panier pour Noël**, pour le dix-septième exercice social clôturé au **29 février 2024**.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

Sur la base de notre révision, nous confirmons que les fonds récoltés par les bénévoles, les parrainages et dons ont été entièrement utilisés pour la réalisation de **700 paniers à CHF 20.00 pour le Noël 2023 ainsi que pour des dépenses destinées aux coups de pouce** et non pour frais tiers.

**L'exercice sous revue présente une perte de CHF 639.50 et un capital de CHF 1'881.99 au 29 février 2024.**

Nous constatons en outre que les comptes ont été tenus avec exactitude et que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Les vérificateurs de l'association

  
Angela Recchia

  
Thierry Jaccard

Renens, le 5 août 2024